



Conseil économique et social

Distr. générale
17 avril 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports par voie navigable

Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure

Quarante-troisième session

Genève, 26-28 juin 2013

Point 10 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions diverses

Introduction d'un thème pour les sessions du SC.3

Note du secrétariat

I. Mandat

1. Afin de renforcer et de rationaliser davantage le travail de la CEE dans le domaine des transports par voie navigable conformément aux décisions du Comité des transports intérieurs et au Livre blanc sur l'efficacité et la viabilité des transports par voie navigable en Europe (ECE/TRANS/236, par. 31), le secrétariat propose que le Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3), outre ses travaux habituels, examine à ses sessions annuelles un thème précis considéré comme important pour les transports par voie navigable.

2. La présente note du secrétariat pourrait constituer un point de départ pour les discussions du Groupe de travail sur cette proposition et l'aider à choisir provisoirement le thème de la prochaine session du SC.3, qui se tiendra du 16 au 18 octobre 2013.

II. Le SC.3 devrait-il examiner chaque année un thème ayant trait à la navigation intérieure?

3. Traditionnellement, à sa session annuelle d'automne, le SC.3 convient d'une liste provisoire de réunions à tenir au cours de l'année suivante conformément à son programme de travail: deux sessions du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3) en février et en juin et une session annuelle du SC.3 en octobre, au cours de laquelle les propositions et recommandations

élaborées par le SC.3/WP.3 sont examinées et adoptées. Certaines parties des sessions du SC.3 et du SC.3/WP.3 sont préparées par de petits groupes d'experts, tels que le groupe d'experts du CEVNI ou le Groupe d'experts volontaires chargé de la résolution n° 61, qui se réunissent avant la session annuelle du SC.3.

4. La session d'automne du SC.3 conclut donc le cycle annuel de travaux techniques relatifs à la navigation intérieure menés sous les auspices de la CEE. Outre le fait qu'elle est l'occasion d'examiner et d'approuver les travaux récents et de mettre l'accent sur les réalisations majeures de l'année écoulée, la session d'automne pourrait prendre une dimension nouvelle et se pencher sur les faits nouveaux, les perspectives et les difficultés dans le domaine de la navigation intérieure à l'échelon paneuropéen. Cela permettrait au SC.3 d'examiner ses réalisations techniques et normatives dans leur contexte stratégique et d'évaluer ses contributions au développement et à la promotion du transport par voie navigable vis-à-vis des autres parties prenantes œuvrant dans un contexte paneuropéen, notamment la Commission européenne, les commissions fluviales et les organisations non gouvernementales.

5. Grâce à l'introduction d'un thème pour les sessions annuelles du SC.3, les travaux du Groupe de travail et des autres acteurs de la navigation intérieure pourraient aussi gagner en visibilité et bénéficier d'un soutien politique plus important. Les réalisations, telles que la publication du «Livre bleu», l'adoption d'une nouvelle version du CEVNI ou l'adoption de recommandations et d'autres instruments multilatéraux non contraignants, tels que la résolution n° 48 sur les systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information, pourraient être des sujets à suivre dans le cadre des discussions de politique générale sur les infrastructures de navigation intérieure, l'harmonisation des règles de circulation nautique ou l'utilisation des systèmes de transport intelligents, entres autres.

6. Le choix de thèmes liés aux activités du SC.3 et de ses sous-groupes devrait aussi tenir compte des demandes répétées de la CEE, du Comité des transports intérieurs et de ses organes subsidiaires tendant à ce que la coopération intersectorielle et intermodale soit renforcée.

7. Le thème annuel du SC.3 pourrait être présenté au moyen d'un ou deux courts exposés faits par d'éminents experts issus de pays membres de la CEE, de la Commission européenne, des commissions fluviales, d'organisations non gouvernementales ou de l'industrie. Ces exposés pourraient être suivis d'un débat, après quoi le Président en tirerait un certain nombre de conclusions. Ces sessions thématiques ne devraient pas durer plus de trois heures et pourraient être présentées dans un programme distinct. Les discussions relatives à chaque thème pourraient être préparées et animées par un pays ou une organisation chef de file, en collaboration avec le secrétariat et le Président.

8. Les thèmes pourraient être choisis à l'avance par le Groupe de travail lors des sessions précédentes ou tirés d'une liste de thèmes mise à jour régulièrement par le Groupe de travail et le secrétariat. Cela étant, afin de faciliter la réflexion et de permettre qu'un débat thématique ait lieu à la session d'octobre 2013, le secrétariat propose les thèmes suivants pour cette année:

- Systèmes de transport intelligents (STI): défis et perspectives pour les transports par voie navigable;
- Le rôle de la navigation de plaisance dans le contexte paneuropéen;
- La place des transports par voie navigable dans les chaînes mondiales de transport par conteneurs;
- Perspectives pour la navigation fluvio-maritime (harmonisation des bateaux et des voies navigables intérieures);
- Les ports maritimes et leurs stratégies de développement de la navigation intérieure;
- Autres thèmes proposés par le Groupe de travail.